

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2025

VISANT À SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFIC - (N° 907)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL532

présenté par
M. Pauget, rapporteur

ARTICLE 11

À l'alinéa 10, après le mot :

« aéroport »,

insérer les mots :

« ou dans un port ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement de cohérence assure la possibilité de prononcer une interdiction de paraître dans certains ports.